

Réunion du 30 septembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Vincent DEBES, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, membres.
- Procuration(s) : M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, M. Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER, M. Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, Mme Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE, M. Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON
- Excusé(s) : Mme JUNG Martine, M. MATT Nicolas
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, M. CARBIENER Thierry
- Ne prennent pas part au vote : M. Etienne BURGER, Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF
- Rapporteur : Mme Chantal JEANPERT

**CP/2019/375
H_2019_09_20_375**

**43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide
aux familles et aux jeunes
Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à
des associations concourant à la politique départementale de
l'Enfance et de la Famille**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2019, des subventions d'un montant global de 23 453 € réparties comme suit :
- Club de jeunes "l'Etage" : 3 375 € ;
- Association Rescif : 6 578 € ;
- Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 9 000 € ;
- Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 4 500 € ;
- d'attribuer, pour l'année 2019, des subventions d'un montant global de 215 971 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit :
- Association « La Grande Ecluse » : 8 000 € ;
- Association Rescif : 8 658 € ;
- Association « La Passerelle » : 10 963 € ;
- Association « Tout Jour là » : 475 € ;
- Association ADEPAPE : 78 213 €, selon les termes de la convention annuelle
- Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale ;
- Association Rebond du Cœur : 10 000 € ;
- d'attribuer des subventions d'un montant global de 26 750 €, 7 750 € correspondants aux crédits prévus et 19 000 € qui seront imputés dans le cadre de la DM2, aux associations œuvrant dans le

domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2019, réparties comme suit :

- La Maisonnée : 3 000 € ;
- Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 € ;
- UFSBD : 15 000 €
- Association "Naître en Alsace" : 3 000 € ;
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 €.

-d'attribuer des subventions d'un montant global de 29 730 € aux associations œuvrant au titre de la parentalité dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la grande pauvreté comme suit :

- L'association « Les jeux du Chat noir » : 20 250 € selon les termes de la convention triennale
- Le Relais d'Assistantes Maternelles de Molsheim : 3 480 €
- Les espaces parents collèges :
 - Rouget de Lisle : 1 000 €
 - Leclerc : 1 000 €
 - Lezay Marnezia : 1 000 €
 - Twinger : 3 000 €

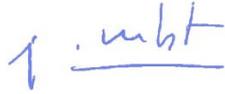
- d'autoriser son président à signer les conventions avec les associations Thémis, ADEPAPE et « Les jeux du Chat Noir », dont les projets sont joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 42

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Frédéric BIERRY	39
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190930-
lmc1130909-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/10/19